



Bègles, le 8 février 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021

Etaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénohé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, Mme Laetitia VASSEUR, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI donne procuration à M. Pierre OUALLET
M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY
Mme Seynabou GUEYE donne procuration à M. Christian BAGATE

Absent : /

Secrétaire de la séance : M. Vincent BOIVINET

1. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT

2. PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, reprise dans l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriale prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Le Conseil émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de Bordeaux Métropole, adressé à M. le Maire le 12 janvier dernier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. BORDEAUX MÉTROPOLE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 - COMMUNICATION

Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de la Communauté sont entendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT

4. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE AVEC L'ASSOCIATION A.D.E.L.E. 2021/2023

Le Conseil approuve les termes du renouvellement de la convention cadre triennale entre la Ville de Bègles et l'association A.DE.L.E. annexée à la présente délibération, pour la période 2021/2023 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents y afférents.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE

M. Marc CHAUVET, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS et M. Aurélien DESBATS sont sortis avant la présentation de la délibération et n'ont pas participé au vote.

5. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – COORDINATION DE L'ÉQUIPEMENT CHAPITÔ

Afin de remplacer la facilitatrice, Adjointe à la Direction de la Culture, après son départ en retraite, il est décidé de créer un poste de Facilitateur culturel « Chapitô » correspondant au grade d'Attaché territorial et ainsi procéder au recrutement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. MISE EN PLACE DU FORFAIT « MOBILITÉS DURABLES » EN FAVEUR DU PERSONNEL

Le forfait « mobilités durables » est attribué aux agents de la collectivité dans les conditions du décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 qui fixe à 200 € maximum par an le montant du « forfait mobilités durables », modulé selon la quotité de travail, et à 100 jours le nombre minimal de jours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – SERVICE DES AFFAIRES PUBLIQUES

Le cadre qui a actuellement la responsabilité du service ayant sollicité une mobilité dans une autre commune, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Aussi Il est décidé de créer un emploi de Responsable du service des Affaires Publiques correspondant au grade d'Attaché territorial.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – GRILLE DES TARIFS 2021 AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil approuve la nécessité de maintenir les tarifs de la redevance aux mêmes niveaux que ceux fixés en 2020 afin de limiter les frais supportés par les usagers et de conserver le dispositif en faveur des chantiers de courte durée pour les artisans.

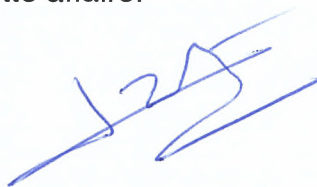
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. PARCELLE BN 4 – DÉCLASSEMENT ET CESSION

Le conseil valide le déclassement du domaine public de la parcelle BN 4 et de tous ses éléments constitutifs pour vendre cette parcelle au prix de 36 550 € au

bénéfice de la SARL VICARTEM PATRIMOINE ou toutes autres personnes morales s'y substituant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. BOIVINET', written over a horizontal line.

**Le Secrétaire
Vincent BOIVINET**

